



LISTE DE CONTRÔLE À L'INTENTION DE L'EMPLOYEUR POUR PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LA RÉTENTION DES JEUNES DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

SENSIBILISATION, RECRUTEMENT ET ACCÈS À DES PERSPECTIVES D'EMPLOI DÉCENT

- Cartographier les caractéristiques de l'emploi des jeunes au sein de votre chaîne d'approvisionnement et fixer des objectifs mesurables pour le recrutement et la rétention des jeunes.
- Collaborer avec des organismes de formation pour proposer des postes de début de carrière rationalisés, des stages de qualité et des programmes d'apprentissage.
- Publier les offres d'emploi sur les canaux privilégiés par les jeunes afin d'en maximiser la portée.
- Affecter du personnel et des ressources RH spécifiques pour la mobilisation des jeunes, leur recrutement, leur accompagnement et leur développement professionnel.
- Mettre en œuvre des pratiques de recrutement et d'embauche inclusives en ciblant les jeunes, notamment ceux issus de groupes sous-représentés.
- Fournir aux jeunes un contrat de travail juridiquement contraignant, clair et pleinement compris.

APPRENTISSAGE ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Nouer des partenariats avec des organismes de formation et des syndicats pour proposer des programmes sur mesure et structurés d'intégration, de formation et de développement professionnel.
- Établir des parcours d'évolution professionnelle clairs et transparents pour les jeunes.
- Désigner des mentors ou des superviseurs pour accompagner les jeunes.
- Proposer des programmes de formation aux compétences numériques et sur l'adaptation au changement climatique.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

- Mener des évaluations des risques tenant compte des besoins spécifiques des effectifs jeunes, des apprentis et des stagiaires.
- Dispenser les formations de santé et sécurité obligatoires, en les adaptant à tous les effectifs jeunes, dont ceux ayant des besoins particuliers ou en première expérience professionnelle.
- Intégrer des ressources et stratégies relatives à la santé mentale dans les protocoles de santé et de sécurité, en garantissant leur accessibilité aux effectifs jeunes.
- Inclure des représentant(e)s des jeunes dans les comités de santé et sécurité au travail.

ÉGALITÉ ET INCLUSION

- Mettre en œuvre des politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement répondant aux besoins des effectifs jeunes.
- Instaurer des mécanismes de traitement des plaintes qui soient confidentiels, clairs, sûrs et accessibles aux jeunes et leur permettent de signaler tout harcèlement ou problème au travail sans crainte de représailles.
- Appliquer des mesures en faveur de l'égalité des genres, dont l'égalité salariale et le congé de maternité, pour les effectifs jeunes.

CONTRÔLE ET RAPPORT

- Mener des évaluations de l'impact sur la main-d'œuvre incluant des indicateurs sur l'emploi des jeunes (par exemple : jeunes embauchés, participation des jeunes à la formation, participation aux processus décisionnels).
- Publier des rapports annuels sur les indicateurs relatifs à l'emploi et à la rétention des jeunes.





INDICATEURS DE SUIVI ET DE RAPPORTS SUR L'EMPLOI DES JEUNES ET LE TRAVAIL DÉCENT

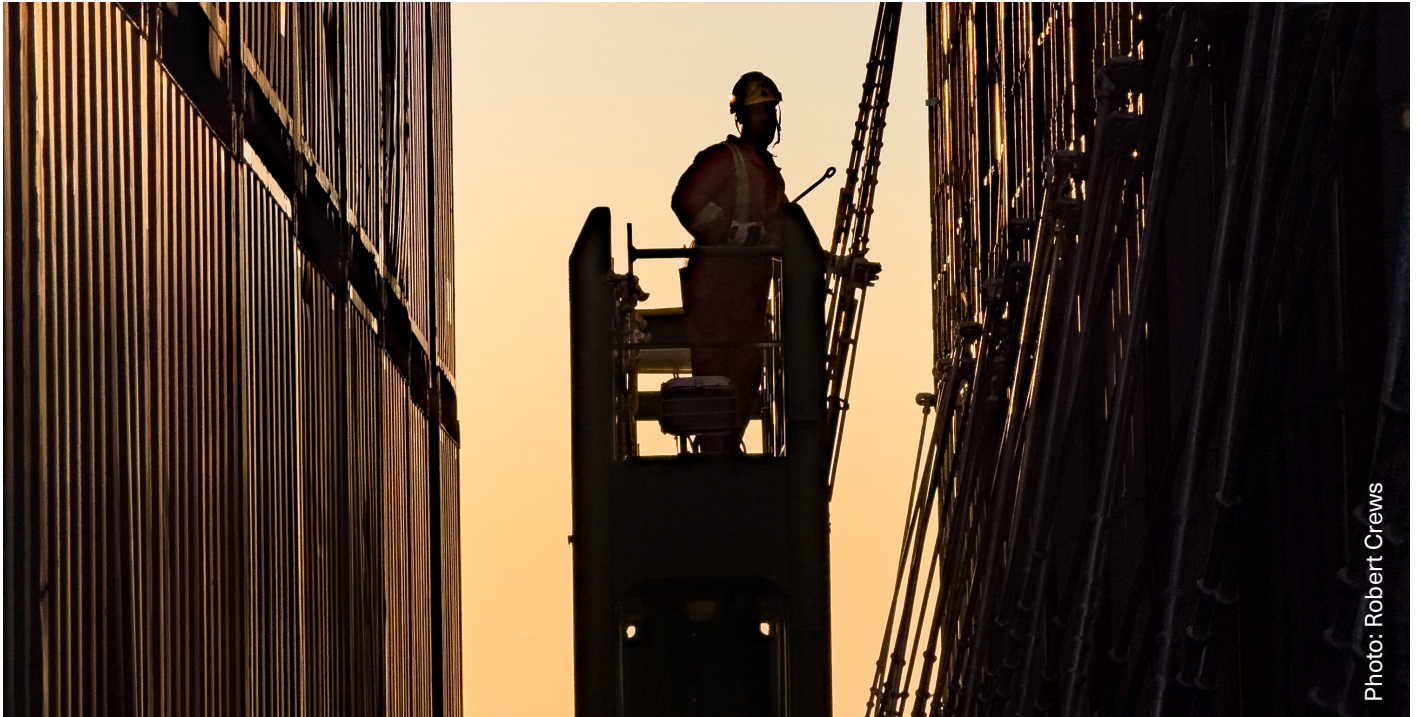


Photo: Robert Crews

RECRUTEMENT

- % des effectifs âgés de moins de 35 ans.
- % de postes de niveau débutant occupés par des jeunes.
- % de jeunes embauchés issus de groupes sous-représentés.

RÉTENTION

- Durée moyenne d'emploi des jeunes (moins de 35 ans).
- % de jeunes promus dans un délai de deux ans.
- % de jeunes ayant accès à des programmes de formation.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

- % de jeunes ayant suivi une formation en matière de santé et de sécurité.
- Nombre de plaintes signalées par des jeunes et résolues.

ÉGALITÉ ET INCLUSION

- Répartition femmes-hommes parmi les effectifs jeunes.
- % de jeunes issus de groupes sous-représentés.
- % de jeunes participant à des comités décisionnels.

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- % de jeunes participant à des programmes de développement des compétences.
- % de jeunes ayant un plan d'évolution professionnelle clairement défini.

Nous vous invitons à consulter la Politique de l'ITF sur l'emploi et le travail décent des jeunes travailleuses et travailleurs des transports dans les chaînes d'approvisionnement afin d'obtenir plus d'informations sur les principes et pratiques de l'ITF visant à promouvoir l'emploi, le travail décent et la sécurité de l'emploi pour les jeunes travailleuses et travailleurs des transports au sein des chaînes d'approvisionnement.